

CHARTRE DES BÉNÉVOLES YEMAYÁ



Dans le cadre de ses actions culturelles réalisées avec la participation de bénévoles, notamment le festival "CUBA HOY !.. Terres de rencontres", l'association Yemayá intègre chaque année une équipe de bénévoles.

Pour une bonne harmonie et une optimisation de l'organisation, nous avons établi cette charte. Tout bénévole doit la lire pour connaître le cadre dans lequel il réalisera sa ou ses missions.

Objectifs de l'association :

Extraits des statuts : **ARTICLE 2 - OBJET DE L'ASSOCIATION**

Cette Association a pour but en tous pays et dans les pays membres de la Communauté Européenne :

- ◆ de rapprocher les différents publics (enfants, adolescents, adultes...), de favoriser la mixité des populations autour du partage culturel et artistique en général, et plus particulièrement de la culture et de l'art des peuples cubains, africains et latino-américains.
- ◆ de promouvoir la connaissance et le partage culturel par le biais de conférences, concerts, stages, rencontres sportives, représentations théâtrales, chorégraphiques, échanges, séjours, et toute activité susceptible de développer les relations interculturelles.
- ◆ de développer du lien social autour du livre grâce à la mise en place d'une librairie-tartinerie qui propose une restauration simple et saine. L'accès à cet espace restauration est libre et gratuit à toute clientèle et il y est proposé des préparations alimentaires immédiatement consommables permettant une alimentation variée (grande licence restaurant code 5 et licence débit de boissons 1ère catégorie code 10).

Principes de base :

Un bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, gratuitement, dans une action organisée par l'association Yemayá.

Il donne de son temps, fait profiter de ses connaissances et de son savoir faire sans contre partie.

Il ne peut exister un lien de subordination, au sens du droit du travail, entre le bénévole et l'association sous forme financière ou d'avantages en nature, car il serait considéré comme salarié, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

En effet en cas de contrôle, l'association se verrait infliger des amendes conséquentes et la responsabilité personnelle de la présidente pourrait être engagée.

Le mode de fonctionnement

Vous recevez une fiche d'inscription à compléter et à nous retourner accompagnée de cette charte signée.

Vous recevez votre planning.

Normalement tout bénévole doit être adhérent de l'association pour laquelle il intervient et donc qu'il engage.

Vous êtes exceptionnellement exonéré grâce à une décision prise en Assemblée Générale.

Cependant, vous avez aussi la possibilité, si vous le souhaitez, d'adhérer moyennant la cotisation annuelle (fixée chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'Association).

On distingue une dizaine de postes contenant chacun différentes missions.

Chaque poste a un ou plusieurs responsables désignés par l'association. Chaque responsable a une équipe de bénévoles pour remplir les missions attachées à son poste.

Les principaux postes sont les suivants :

- ◆ Logistique
- ◆ Billetterie
- ◆ Accueil public
- ◆ Accueil des artistes, techniciens et intervenants
- ◆ Restauration
- ◆ Bars
- ◆ Administration
- ◆ Stages et ateliers
- ◆ Diffusion, affichage avant l'événement
- ◆ Diffusion, affichage pendant l'événement
- ◆ Bénévolat artistique (défilés, lectures par exemple)
- ◆ Vestiaires

Les engagements réciproques :

L'association Yemayá s'engage à :

- ◆ Situer le cadre de la relation entre le bénévole et l'association dans la Charte des bénévoles
- ◆ Écouter les suggestions du bénévole
- ◆ L'accueillir et à le considérer comme un collaborateur à part entière
- ◆ Assurer un programme d'information, d'intégration, de suivi et de formation
- ◆ Lui confier les responsabilités, missions et activités précisées dans sa fiche missions
- ◆ Respecter les horaires et disponibilités convenus avec le bénévole
- ◆ Rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association
- ◆ Couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis (hors faute personnelle) dans le cadre de ses activités bénévoles
- ◆ Organiser sa restauration (repas et boissons) en fonction des horaires et de la durée de sa mission (cette restauration est spécifique et pourra être différente de celle proposée au public)
- ◆ Offrir un badge qui le singularise du public et lui permet l'accès à la salle mais pas obligatoirement à une place assise
- ◆ Lui faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents ou occasionnels

L'Association pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration mais dans toute la mesure du possible respecter un délai de prévenance raisonnable.

Le bénévole s'engage à :

- ◆ Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association
- ◆ Se conformer à ses objectifs
- ◆ Respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur
- ◆ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association
- ◆ Collaborer avec les autres acteurs de l'association dans un esprit de compréhension mutuelle et de solidarité
- ◆ Exercer sa mission de façon discrète et dans le respect des convictions et opinions de chacun
- ◆ Faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation
- ◆ Respecter les obligations de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association
- ◆ Participer aux réunions d'information et aux actions de formation proposées
- ◆ Assurer de façon efficace ses missions ou activités sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement et en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné
- ◆ Considérer que le public est au centre de toute l'activité de l'association donc être à son service avec tous les égards possibles

Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration mais s'engage dans toute la mesure du possible respecter un délai de prévenance raisonnable.

Fait en 2 exemplaires à Toulouse le :

Association Yemayá
Myriam MEKKI
Présidente

Nom et prénom du bénévole suivis de sa signature